Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260917-2026_198-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 40
Présents : 35
Absents représentés : 5

Date de la convocation : 9 septembre 2026
Date d'affichage : 9 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents par ordre alphabétique :
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Blanc, Mme Bondiguel, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Cellier-Chenoir, Mme Clossais, M. Dubreil-Jardin, Mme Duchêne, Mme Elshout, M. Gaigne, Mme Garnier, Mme Guignon, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Le Gonidec, M. Janvier, Mme Lemoine, Mme Lohier, Mme Machard, M. Mallet, M. Nguyen-Quan, Mme Joëlle Prioul, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Régnault, M. Retore, Mme Roussel, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, M. Vaslet, Mme Veillard.

Étaient absents excusés et représentés : M, Hubert représenté par M. Houdus, M. Droniou représenté par Mme Garnier, Mme Lemercier représenté par M. Dubreil-Jardin, M. Dusautoy représenté par M. Hameau, Mme Meignan représentée par M. Dominique Prioul

Absents excusés : M. De Gouvion Saint Cyr, Mme Montembault,

Absent : M. Oger

Monsieur Olivier GAIGNE est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026-198_020_1.1 : Lancement des études naturalistes dans le cadre de l'Atlas de biodiversité intercommunal

Monsieur Gaétan Dubreil-Jardin, Vice-Président en charge des transitions écologiques, rappelle que l'élaboration de l'Atlas de biodiversité intercommunal vise à améliorer la connaissance de la biodiversité du territoire de Couesnon Marches de Bretagne, à identifier les enjeux écologiques locaux et à contribuer à leur prise en compte dans les politiques publiques et les projets portés par les communes et l'intercommunalité.

Contexte

Dans le cadre de l'élaboration de l'Atlas de biodiversité intercommunal, la collectivité poursuit l'amélioration de la connaissance de la biodiversité et des continuités écologiques présentes sur son territoire. Au cours des huit derniers mois, un important travail bibliographique a été engagé afin de recenser, compiler et analyser les données naturalistes existantes, notamment grâce aux informations transmises par différents partenaires et organismes ressources.

Ce travail est complété par une démarche menée avec les communes du territoire afin d'améliorer progressivement la connaissance des milieux, des espèces et des enjeux de biodiversité à l'échelle intercommunale.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260917-2026_198-DE

Les données actuellement disponibles permettent ainsi d'identifier plusieurs secteurs et thématiques pour lesquels des compléments de connaissance sont nécessaires. Ces besoins concernent notamment les milieux agricoles, les habitats prairiaux, les haies et les continuités écologiques associées, ainsi que les populations de chauves-souris et leur rôle dans le fonctionnement des continuités écologiques.

La démarche s'inscrit également dans une réflexion plus large sur les relations entre les habitants, les activités du territoire et la biodiversité, ainsi que sur les conditions permettant de mieux prendre en compte les enjeux écologiques dans les politiques publiques locales.

Définition des études

Afin de répondre aux besoins de connaissance, trois études naturalistes sont proposées :

- **Lot n°1** : étude de l'état de conservation des prairies permanentes par la caractérisation des habitats. Cette étude vise à améliorer la connaissance des prairies permanentes présentes sur le territoire et à caractériser leur état de conservation au regard des enjeux de biodiversité.

- **Lot n°2** : étude des espèces auxiliaires de culture sur les haies agricoles par l'inventaire des populations d'araignées et de coléoptères. Cette étude vise à mieux caractériser la biodiversité associée aux haies agricoles, notamment les populations d'araignées et de coléoptères pouvant contribuer à la régulation naturelle des ravageurs des cultures. Elle permettra également de mieux comprendre et valoriser les services rendus aux exploitations agricoles.

- **Lot n°3** : étude des continuités écologiques favorables aux chauves-souris et de leur articulation avec les trames verte et bleue. Cette étude vise à améliorer la connaissance des populations de chauves-souris et de leurs déplacements afin d'identifier les continuités écologiques favorables à ces espèces et d'analyser leur articulation avec les autres composantes de la trame écologique du territoire.

Les orientations scientifiques retenues pour ces études ont été présentées et examinées dans le cadre d'un comité scientifique associant notamment les experts du Département, de l'Office Français de la Biodiversité et l'Agence de Biodiversité, en juin 2026 qui a confirmé la pertinence des thématiques retenues. La définition de chaque lot a par ailleurs fait l'objet d'échanges et d'un accompagnement méthodologique approfondi auprès d'experts régionaux spécialisés, afin de garantir la pertinence des protocoles proposés et leur adaptation aux enjeux et aux caractéristiques du territoire.

La réalisation de ces études nécessite donc le lancement d'une consultation portant sur les trois lots précités.

Financement de l'opération

Dans le cadre de l'Atlas de biodiversité intercommunal, la collectivité bénéficie d'un financement accordé par l'Office français de la biodiversité (OFB), d'un montant total de 238 783 € destiné à contribuer au financement de la démarche globale de l'Atlas. Les études naturalistes faisant l'objet de la présente consultation s'inscrivent dans cette démarche et pourront bénéficier de ce financement.

Nom du bénéficiaire	Coût total	Montant des dépenses éligibles	Montant de l'aide OFB	Taux d'aide OFB
Couesnon Marches de Bretagne	410 642,41 €	298 479,80 €	238 783,84 €	80,00%
TOTAL	**410 642,41 €**	**298 479,80 €**	**238 783,84 €**	**80,00%**

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260917-2026_198-DE

Consultation et budget

La consultation portera sur la réalisation de trois études naturalistes pour un montant estimatif de 58 000 euros HT. Chaque lot comprendra une tranche ferme ainsi que deux prestations optionnelles. La durée prévisionnelle du marché est fixée à 14 mois, avec une exécution des prestations prévue principalement au cours des années 2027 et 2028.

La collectivité se situe sous le seuil de 60 000 € HT applicable aux marchés de fournitures et de services. En revanche, le montant des offres remises par les candidats pourrait être supérieur à cette estimation. Afin de garantir une mise en concurrence des prestataires et de sécuriser la procédure au regard des caractéristiques du besoin, la collectivité envisage de recourir à une procédure adaptée (MAPA) avec publicité. La consultation sera lancée en 2026, avec un objectif d'attribution et de signature du marché début 2027.

Les crédits nécessaires à l'exécution du marché seront inscrits aux budgets des exercices concernés, selon les modalités applicables au sein de la collectivité.

Calendrier prévisionnel

2026	2027	2028
Délibération Consultation Attribution	Signature Exécution du marché	Exécution du marché Dernières prestations/paiements

Eléments pour la délibération

Vu la délibération 2025_19 relative à l'Atlas de biodiversité intercommunal,

Considérant que l'élaboration de l'Atlas de biodiversité intercommunal nécessite de compléter les connaissances naturalistes disponibles sur le territoire,

Considérant les travaux bibliographiques et d'analyse des données existantes réalisés au cours des derniers mois,

Considérant que ces analyses ont permis d'identifier plusieurs besoins complémentaires de connaissance portant notamment sur les prairies permanentes, les haies agricoles et les populations de chauves-souris,

Considérant les orientations scientifiques définies dans le cadre de la démarche de l'Atlas de biodiversité intercommunal et présentées au comité scientifique,

Considérant qu'il est proposé de réaliser les études suivantes :

- Lot n°1 : Étude de l'état de conservation des prairies permanentes par la caractérisation des habitats.
- Lot n°2 : Etude des espèces auxiliaires de culture sur les haies agricoles par l'inventaire des populations d'araignées et de coléoptères.
- Lot n°3 : Étude des continuités écologiques favorables aux chauves-souris et de leur articulation avec les trames verte et bleue.

Considérant que le montant estimatif global du besoin est de 58 000 € HT,

Considérant que ces prestations bénéficient de financements extérieurs de l'Office Français de la Biodiversité à hauteur de 80%,

Considérant que les crédits nécessaires à l'exécution des prestations seront inscrits aux budgets des exercices concernés, selon le calendrier prévisionnel d'exécution des prestations.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260917-2026_198-DE

Monsieur Gaétan DUBREIL JARDIN, Vice-président en charge des transitions écologiques, propose :

- **De valider la réalisation des études naturalistes nécessaires à la poursuite de l'Atlas de biodiversité intercommunal,**

- **De valider le lancement d'une consultation portant sur les trois lots précités,**

- **D'autoriser Monsieur le Président à engager la procédure de consultation et à signer les documents nécessaires à son déroulement, dans les conditions prévues par le Code de la commande publique et les délégations en vigueur ;**

- **De préciser que les crédits nécessaires à l'exécution des marchés seront inscrits aux budgets des exercices 2027 et 2028,**

- **D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Vu l'exposé de Monsieur Gaétan DUBREIL-JARDIN, Vice-président en charge des transitions écologiques,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Gaétan DUBREIL JARDIN, Vice-président en charge des transitions écologiques, telle que présentée ci-dessus.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Olivier GAIGNE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE